



Consultation publique

**Modification au plan
d'urbanisme**

**Rue Jarry, entre
Saint-Hubert et
Christophe-Colomb**

Office de consultation publique de Montréal

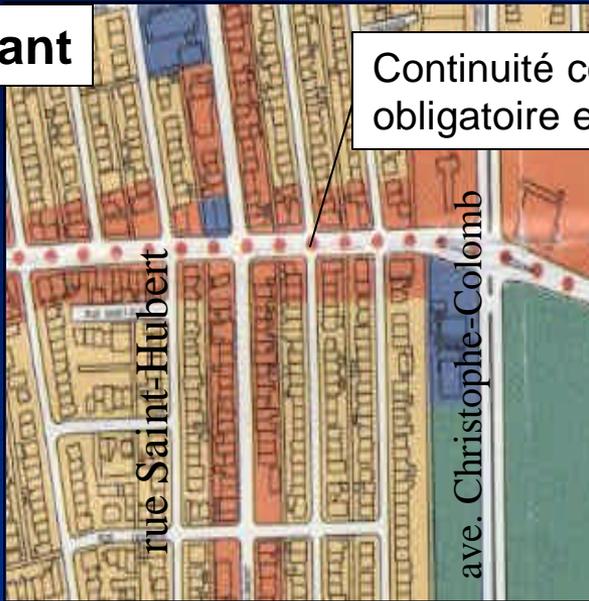
Ville de Montréal
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension

MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

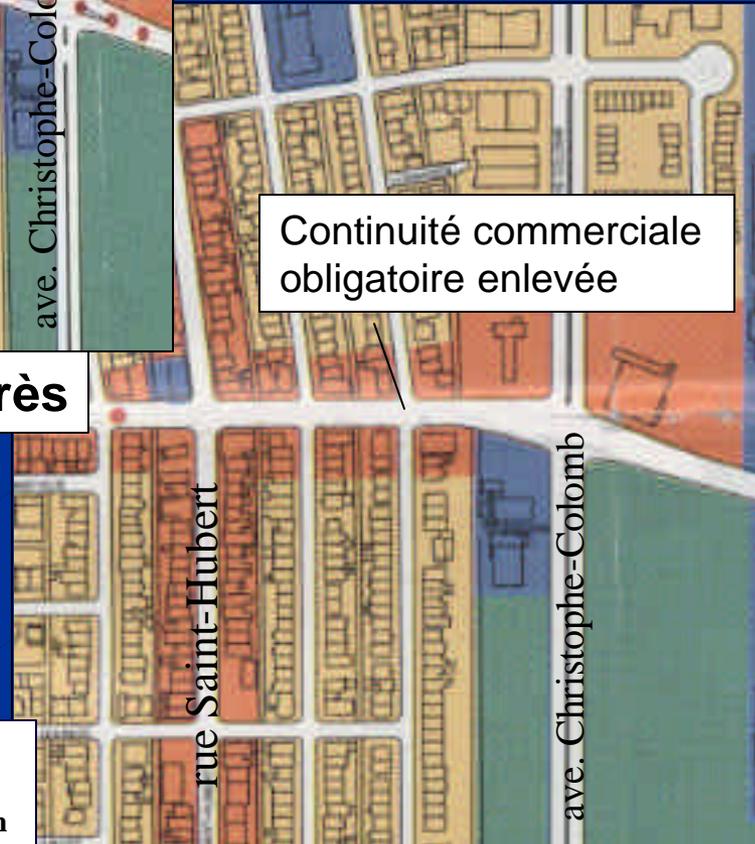
Ville de Montréal

MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

avant



après

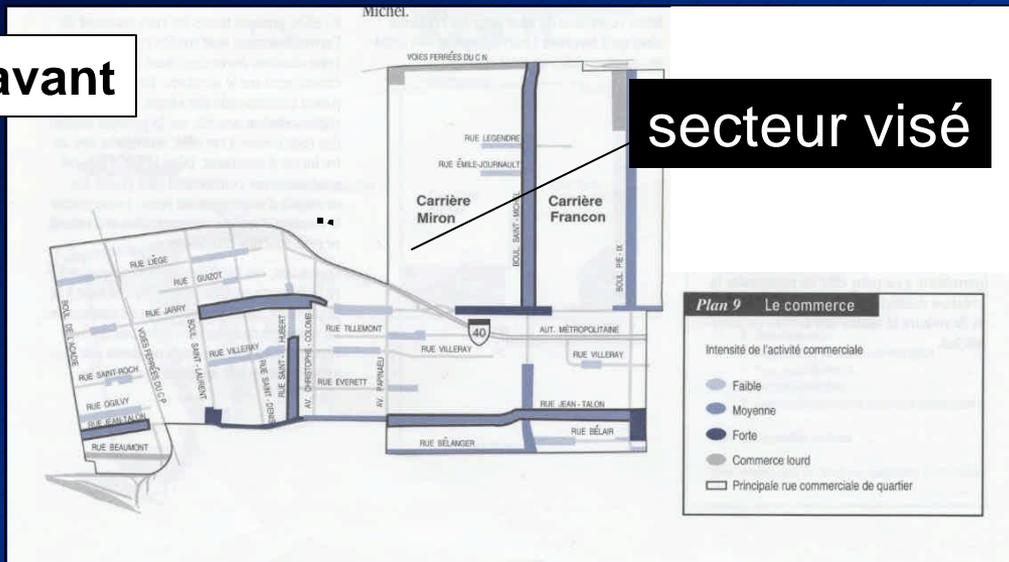


Extrait du Plan d'urbanisme
Plan directeur de l'arrondissement
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

Affectation du sol
Arrondissement
Villeray / Saint-Michel /
Parc Extension
Habitation
Commerce / habitation
Commerce
Commerce lourd
Activités multiples
Industrie légère
Industrie
Équipement collectif et institutionnel
Parc et lieu public
Grande emprise et infrastructure
● ● Continuité commerciale au rez-de-chaussée

MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

avant



secteur visé

après



secteur visé

PROCESSUS DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS POUR ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
(Office de consultation publique de Montréal)

ADOPTION DU RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

RELEVÉS D'UTILISATION DU SOL

Ville de Montréal

1000 Jarry



Ville de Montréal

8080 Boyer



Ville de Montréal

8089 Saint-André



Ville de Montréal

820 Jarry



Ville de Montréal

808 Jarry



Ville de Montréal



Ville de Montréal

760 Jarry



Ville de Montréal

Terrain concerné



Ville de Montréal

760 Jarry



Ville de Montréal

Partie à l'ouest de l'avenue de Chateaubriand
côté sud rue Jarry



Ville de Montréal

Partie à l'ouest de l'avenue de Chateaubriand
côté nord rue Jarry



Ville de Montréal

751 Jarry



Ville de Montréal

Caserne coin Saint-Hubert - Jarry



Ville de Montréal

8105 Saint-Hubert



Ville de Montréal

835 et 875 Jarry



Ville de Montréal

915 Jarry



Ville de Montréal

955 Jarry



Ville de Montréal

8109 Boyer



Ville de Montréal

Côté ouest de la rue Saint-Hubert
sud de la rue Jarry



Ville de Montréal

Côté est de la rue Saint-Hubert
sud de la rue Jarry



Ville de Montréal

Terrain concerné



Ville de Montréal

Terrain concerné



Ville de Montréal

Côté ouest de la rue Saint-Hubert
au nord de la rue Jarry



Ville de Montréal

Côté ouest de la rue Saint-Hubert
au nord de la rue Jarry



Ville de Montréal

Côté est de la rue Saint-Hubert
au nord de la rue Jarry



Ville de Montréal

CONSÉQUENCES DE LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Ville de Montréal

DOSSIER MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RUE JARRY ENTRE LA RUE SAINT-HUBERT ET L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION
VILLE DE MONTRÉAL - MARS 2003

	Avant la modification	Après la modification
PLAN D'URBANISME		
Affectation du sol	commerce-habitation	inchangé
Limites de hauteur et de densité	5.5m.min et 12.5m. max / 3	inchangé
RÈGLEMENT DE ZONAGE		
Usages	C.4B / H commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale et habitation	C.2A / H commerces et services en secteur de faible intensité commerciale et habitation
Hauteur	12.5m. max	inchangé
Densité	4.5	inchangé
Taux d'implantation	100%	inchangé
Mode d'implantation	contiguë	inchangé
Statuts patrimoniaux	s/o	inchangé
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.L.A.)		
	s/o	si nécessaire
Objet possible de dérogation ultérieure au règlement de zonage: -nombre d'unités de stationnement minimum requis		

PROCESSUS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SUSCEPTIBLE D' APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
01-283 DE L'ARRONDISSEMENT

AVIS - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
01-283 DE L'ARRONDISSEMENT

AVIS ANNONÇANT LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

ADOPTION DU RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
01-283 DE L'ARRONDISSEMENT SI AUCUNE DEMANDE
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SI RÉFÉRENDUM ET VOTE
EN DÉFAVEUR DU RÈGLEMENT
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NON POSSIBLE

SI RÉFÉRENDUM ET VOTE
EN FAVEUR DU RÈGLEMENT
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
POSSIBLE

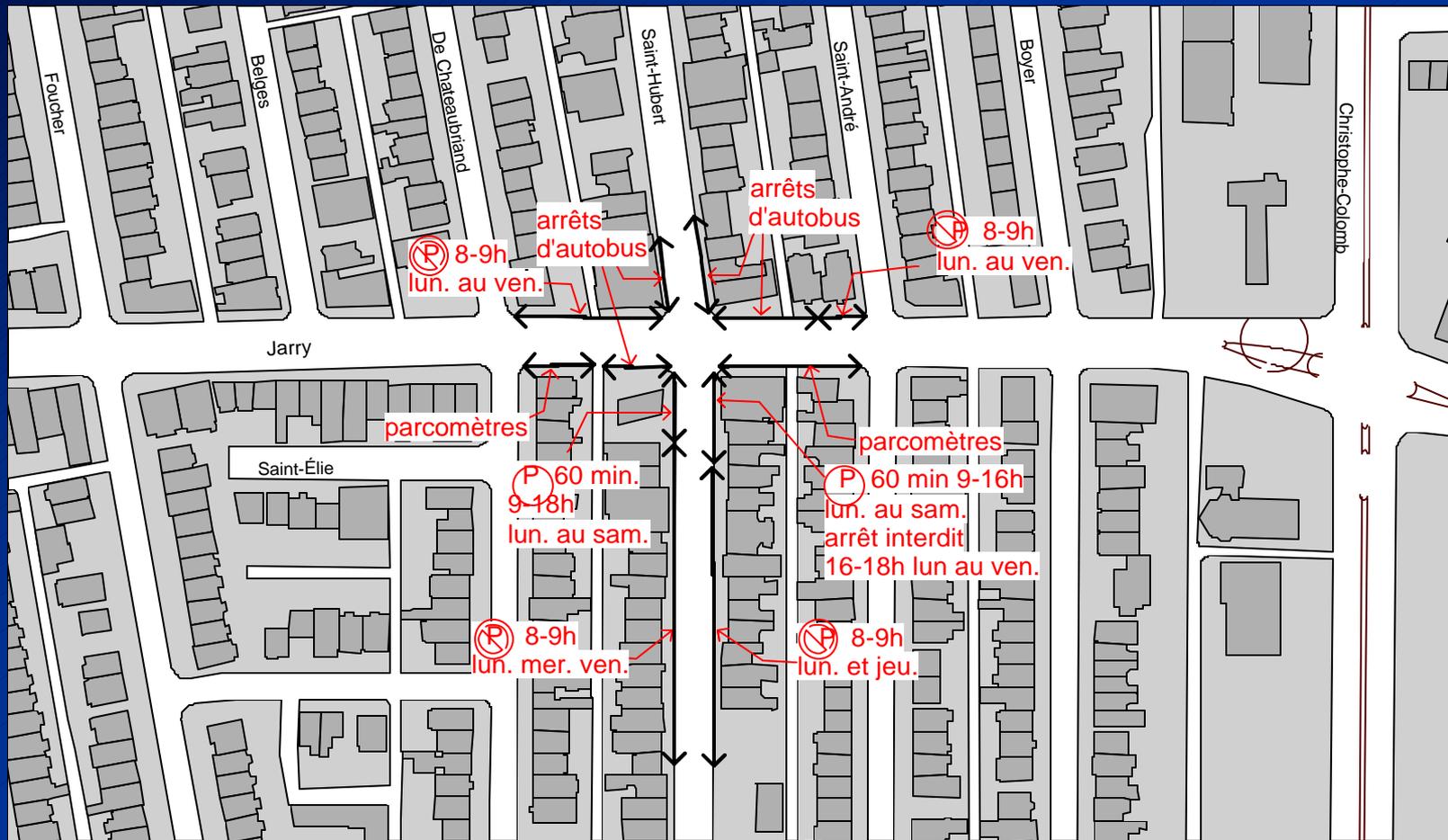
Ville de Montréal

Perspective du projet



Ville de Montréal

Données de stationnement - circulation



Merci

Ville de Montréal
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension